

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

2175

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BNENNIS Abdesslam

Date de naissance :

04 - 02 - 1950

Adresse :

34 Route AZOUNOUR Résidence Yammine
CASA

Tél. :

06 61 19 60 48

Total des frais engagés :

627,50

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 12/12/2022

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/02/2011	S		300,40	Dr. BENKIRANE MEDJA EPATO GASTRO ENTEROLOGUE 13, BD. AIN MOUJATE - CASABLANCA

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE SUP' A PHA Dr. Moutoum. Azzemour. Ains. 16 Rte d'Azzemour. Tel: 05.22.95.01.16 ICE: 001835298000083	11/11/2011 2011	327,50

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A	M	P	C	

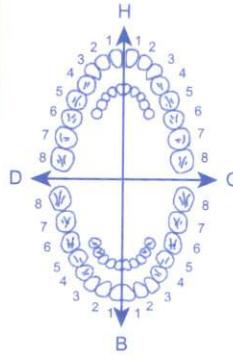
RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

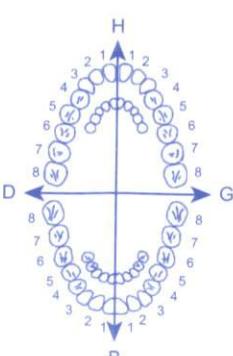
Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION



O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		COEFFICIENT DES TRAVAUX
H	G	H	G	
25533412	21433552	00000000	00000000	
00000000	00000000	00000000	00000000	
35533411	11433553	B	B	



(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS		VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION		MONTANTS DES SOINS
DATE DU DEVIS		DATE DE L'EXECUTION		DATE DE L'EXECUTION

Spécialiste en Hépato Gastro Entérologie

Diplômé de la faculté de médecine de Paris

Ancien attaché au CHU Bichat (Paris) et à l'Hôpital de Poissy

Diplômé en endoscopie digestive et interventionnelle

Diplômé en échographie digestive

Diplômé en nutrition

Membre de la Société Française d'Hépato Gastro Entérologie

اختصاصي في أمراض الكبد والجهاز الهضمي والبواسر

مجاز بكلية الطب بباريس

ملحق سابق بمستشفيات باريس

مجاز الكشف بالمنظار

مجاز الكشف بالتلفرز

مجاز في وقاية وعلاج أمراض التغذية

عضو الجمعية الفرنسية للجهاز الهضمي والتهاب الكبد



Casablanca, le : 11/11/2022

MR BENNIS ABDESLAM

189,50
CurCol

1 Capsule, matin midi et soir après repas pendant 15 jours

SV

• Duoxol 500 mg / 2 mg

1 Comprimé, matin et soir, après repas, pendant 10 jours

198,00

• Nociceptol

1 application, le matin et soir, pendant 10 jours

SV
50

• Noflat

2 Gélule le matin et soir, pendant 15 jours pour
selon ballonnement ou constipation

327,50

Dr. BENKIRANE MED JALIL
HEPATO GASTRO ENTEROLOGUE
13, BD. AÏN TAOUJTA - CASA



Dr. Mouna CHABACH PH'
Rte d'Azemmour, Anfa Superieur
Tél: 05 22 95 01 16
ICE: 001835298000083

13, Bd Ain Taoujta (en face clinique Badr) Rés Iliass Appt N°3, 2^{ème} Étage - Quartier Bourgogne

Casablanca - Anfa - Tél : 05 22 27 03 53

13 شارع عين ثوجطاث مقابل مصحة بدر إقامة إلياس، شقة رقم 3 الطابق الثاني - حي بوركون

الدار البيضاء - أنفا - الهاتف 05 22 27 03 53

E-mail: faxcabinetbenkirane@gmail.com

capsule CurCol®

Curcumine bio-optimisée + Huile essentielle de Fenouil

FORME ET PRÉSENTATION :

Capsule, boîte



COMPOSITION :

Extrait bio-optimisé de curcumine, huile

Émulsifiant : huile de palme

végétale : gélatine

titane.

capsules CurCol®

LOT : B210115001

PER : 01/2024

PPC : 129,50 DH

PROPRIÉTÉS :

Curcol® est à base d'actifs naturels (Curcumine et huile essentielle de Fenouil riche en Transanéthol) qui aident à lutter contre les manifestations de l'irritation et de l'inflammation des intestins (ballonnement, douleurs, troubles du transit), contribuant ainsi à améliorer le confort intestinal.

CONSEILS D'UTILISATION :

Phase d'attaque : 2 capsules 2 fois par jour

Phase d'entretien : 1 capsule 2 fois par jour.

A prendre de préférence avant les repas.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

- Ne doit pas être utilisé chez l'enfant de moins de 12 ans, la femme enceinte, la femme allaitante, et en cas de prise d'anticoagulants coumariniques ou d'héparine.
- A consommer dans le cadre d'une alimentation équilibrée et d'un mode de vie sain.
- Ne pas dépasser la dose journalière recommandée sans l'avis d'un professionnel de santé.
- Tenir hors de portée des jeunes enfants
- Conserver dans un endroit frais et sec.

Complément alimentaire, ce n'est pas un médicament.

Fabriqué par **bioXtract** - les Isnes Belgique

Importé et distribué au Maroc par Thérapharm

Autorisation ministère de la santé : DA 20181710372DMP/20UCA/MAv2